

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

ID : 038-213803364-20230220-2023_20_02_10-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 19

L'an deux mil vingt trois

le vingt février à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 10

OBJET : Avenant n° 1 à la convention avec Vienne Condrieu Agglomération pour la mise à disposition partielle des services de la Commune pour l'entretien des ZAE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16-1 du CGCT,

Vu la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le transfert obligatoire, à compter du 1^{er} Janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) aux communautés de communes et d'agglomération,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 13 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 approuvant la convention pour l'entretien des zones d'activité économique et mise à disposition partielle des services d'une commune membre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la prolongation d'une année de la convention de mise à disposition partielle de service avec la Commune pour l'entretien des ZAE ainsi que les termes de l'avenant n° 1 joint à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 21 février 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 24/02/2023

- après télétransmission électronique le 24/02/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 24/02/2023

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS

AVENANT N°1

CONVENTION

**ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) ET MISE À DISPOSITION
PARTIELLE DES SERVICES D'UNE COMMUNE MEMBRE**



COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entretien des zones d'activité économique (ZAE) et mise à disposition partielle des services d'une commune membre pour des missions

Entre

Vienne Condrieu Agglomération (la communauté d'agglomération) d'une part, représentée par son Président, Thierry KOVACS autorisé par délibération n°23-13 du 31 janvier 2023,

Et

La Commune de REVENTIN-VAUGRIS d'autre part, représentée par son Maire, Edith RUCHON, autorisée par délibération du

L'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le

Pour Vienne Condrieu Agglomération,
Le Président

Pour la Commune de Reventin-Vaugris
Le Maire